EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 24 septembre 2018

Président : Sébastien Bailly

Préavis communal N° 2018-07

Relatif aux

Indemnités du Conseil communal pour la fin de la législature 2016-2021

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2018-07 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission ad'hoc ;

Décide

- D'adopter le nouveau barème des indemnités en annexe.
- D'approuver l'entrée en vigueur du nouveau barème au 1er janvier 2019 pour la fin de la législature 2016-2021.
- D'établir annuellement un décompte allant du 1er juillet au 30 juin.

Au nom du Conseil communal de Bottens

Le Président

Sébastien Bailly

CONSEIL COMMUNAL BOTTENS

La Secrétaire

Audrey Kalbfuss

ANNEXE – Nouveau barème des indemnités du Conseil pour la fin de la législature 2016-2021

Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 24.09.2018

Fonction	Dès 2019		Comprend
Président	Fixe annuel	CHF 1'000.-	- Le temps consacré au Conseil qui ne peut pas être compté. - Le temps de préparation des séances du Conseil et de leur suivi. - Les inconvénients liés à la fonction. - Les frais divers
	Heure du bureau	CHF 30.-	- Dépouillement, inspection du préfet, séance du bureau, formations.
Secrétaire	Fixe annuel	CHF 1'000.-	- Le temps consacré au Conseil qui ne peut pas être compté. - Le temps de préparation des séances du Conseil et de leur suivi. - Les inconvénients liés à la fonction. - Les frais divers.
	Heure du bureau	CHF 30.-	- Envois pour le Conseil - Rédactions des PV - Tous travaux de secrétariat
	Jeton de présence	CHF 40.-	- Séance du Conseil
Vice-Président	Heure du bureau	CHF 30.-	
Membres du Bureau	Heure du bureau	CHF 30.-	
Membres du Conseil (séance du Conseil)	Jeton de présence	CHF 40.-	
Membres de commission	Séance	CHF 70.-	
Rapporteur de commission	Rédaction du rapport	CHF 70.-	
Membres de la commission de gestion	Séance	CHF 70.-	
Membres de la commission des finances	Séance	CHF 70.-	
Membres de la Commission de recours	Heure	CHF 30.-	
Journaliste	Rédaction article	CHF 70.-	